

Les interactions possibles entre systèmes d'information

La compatibilité entre S.I.

A est compatible avec B ; C est compatible avec D ; mais incompatibilité entre A et C, A et D, B et C, B et D.

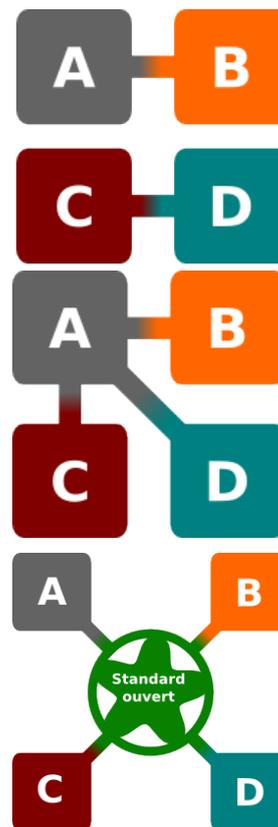
Le standard de fait dans les S.I.

Le standard de fait A s'est imposé de facto, mais n'est pas ouvert : les formats B, C et D sont compatibles avec A ; mais B, C et D sont incompatibles.

L'interopérabilité des S.I.

A, B, C et D sont des standards ouverts : il y a interopérabilité.

Source : APITUX | Camille Moulin



La médecine du travail : une spécialité "méconnue"?

De la connaissance de la discipline chez les externes en médecine

La médecine du travail est une spécialité médicale qui traverse actuellement une importante crise démographique. En effet, une diminution de près de 60 % des effectifs est à envisager à l'horizon 2030. De plus, cette spécialité est la dernière spécialité choisie par les étudiants à l'issue des Epreuves Nationales Classantes (ECN) et de nombreux postes restent vacants. Ainsi, en 2013, seulement 64 % des postes proposés ont été pourvus et une déperdition supplémentaire s'observe pendant les années d'internat.

Dans le cadre d'une thèse de doctorat de médecine du travail intitulée **"Connaissances et représentations de la spécialité Médecine du travail – Etude chez 1 429 étudiants hospitaliers de l'inter-région Nord-Ouest"**, le Docteur Daphné Levisse a analysé le niveau de connaissance des externes en médecine sur le rôle et les actions du médecin du travail.

Plus précisément, la thèse du Docteur Levisse a pour objectif d'appréhender le niveau de connaissances de la spécialité *"Médecine du travail"* chez les étudiants hospitaliers en DCEM 2, 3 et 4 (Deuxième Cycle des Etudes Médicales) dans l'inter-région Nord-Ouest.

Il s'agit d'une étude épidémiologique observationnelle descriptive de type transversale. Ainsi, un questionnaire a été distribué au premier semestre de l'année universitaire 2013-2014 dans cinq facultés de médecine, à 1 786 étudiants ayant déjà reçu ou préparé l'enseignement de médecine du travail au cours du DCEM.

À partir des questionnaires retournés (1 429 soit 81 %), des scores ont été calculés sur les connaissances des externes sur l'exercice médical, la formation et les interactions du médecin du travail.

Parmi les principaux résultats, on peut observer que 37,1 % des étudiants se-

raient intéressés par un stage en entreprise et que 11,8 % ont déjà envisagé de devenir médecin du travail dont 61,4 % par la voie du DES.

Une méconnaissance sur les modalités d'exercice du médecin du travail et les possibilités d'emploi est également mise en exergue dans cette thèse.

Il ressort de la thèse du Docteur Levisse un intérêt pour la discipline de la part des externes en médecine mais un manque de connaissances sur la pratique du médecin du travail. Il est à noter que la connaissance et l'intérêt portés à la discipline augmentent avec l'avancée dans le cursus.

La médecine du travail est une spécialité médicale originale, diversifiée et néanmoins clinique, qui touche de nombreux secteurs et domaines de la Santé et de la prévention, mais qui reste insuffisamment connue des étudiants en médecine et sur laquelle persistent des idées fausses. ■